

Conditions d'ouverture

- § ouvert sur simple signature de la demande d'ouverture¹,
- § pouvant être souscrit par toute personne physique majeure (un seul par personne physique n'ayant pas détenu de compte sur livret dans les livres d'Allianz Banque au cours des douze derniers mois),
- § au nom de plusieurs personnes sous forme d'un compte joint ou indivis,
- § résidant fiscalement en France,
- § dont le montant minimum de versement à l'ouverture est fixé à 10 €,

Fonctionnement

- § Alimentation du compte :
 - Remise de chèque à l'encaissement,
 - Virements permanents ou ponctuels à partir d'un compte externe².
- § Votre argent reste toujours disponible,
- § Vous pouvez effectuer vos transferts 24h/24, 7J/7 gratuitement par Internet³.
- § Aucune commission (ouverture, tenue de compte, clôture),
- § Relevé de compte mensuel si mouvement dans le mois, en l'absence de mouvement dans le mois, relevé de compte trimestriel,
- § Aucun moyen de paiement ne peut être associé au Compte sur Livret.

Rémunération

Le calcul des intérêts s'effectue par quinzaine.

Les fonds déposés sur le compte sont rémunérés à partir du premier jour de la quinzaine qui suit le versement et les fonds retirés cessent de rapporter des intérêts à compter du dernier jour de la quinzaine précédant le retrait.

Vos intérêts seront capitalisés une fois par an, le 31 décembre, et seront portés au crédit de votre compte au début de l'année suivante.

A l'ouverture de votre livret Allianz PROGRETIS¹, votre livret sera rémunéré à un taux de 1%⁴ jusqu'à 1,5 million d'euros.

Le taux du livret est un taux d'intérêt brut. Il y a donc une retenue fiscale sur vos intérêts.

Fiscalité

Les intérêts versés au titre du compte sur livret sont assujettis aux prélèvements sociaux de 12,30 %⁵ puis, selon le choix du client, à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) ou au prélèvement libératoire forfaitaire dont le taux s'élève à 19%. Lors de l'ouverture de votre compte sur livret, vous devez choisir entre ces deux options fiscales.

- § la déclaration à l'impôt sur le revenu (IRPP)
- § le prélèvement forfaitaire libératoire

Allianz Banque, Société Anonyme au Capital de 202 013 361 €
Etablissement de crédit agréé par le CECEI - Intermédiaire d'assurance - n° ORIAS 07 033 258
Siège social : Tour Neptune - 20 place de Seine La Défense - 92400 COURBEVOIE - RCS Nanterre 572 199 461 - FR 655 721 994 61

PROGRETIS, SARL au capital de 5 000 000 € - Courtier en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 09 050 053
Intermédiaire en opérations de banque
Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS – RCS 509 364 972 Paris

¹ Le Livret Allianz PROGRETIS est un compte sur livret. Sous réserve d'acceptation par Allianz Banque après étude des pièces justificatives nécessaires au traitement de la demande.

² Selon les conditions tarifaires en vigueur.

³ Hors frais de connexion, tarifs de votre fournisseur d'accès Internet.

⁴ Taux nominal annuel brut. Conditions en vigueur à compter du 01/05/2010 susceptibles de modifications.

⁵ Taux en vigueur à compter du 01/01/2011.

Allianz Banque, Société Anonyme au Capital de 202 013 361 €
Etablissement de crédit agréé par le CECEI - Intermédiaire d'assurance - n° ORIAS 07 033 258
Siège social : Tour Neptune - 20 place de Seine La Défense - 92400 COURBEVOIE - RCS Nanterre 572 199 461 - FR 655 721 994 61

PROGRETIS, SARL au capital de 5 000 000 € -Courtier en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 09 050 053
Intermédiaire en opérations de banque
Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS – RCS 509 364 972 Paris